

# COVADIS

Réunion plénière du 18 novembre 2009

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	19 novembre	Première rédaction par PW	Membres du secrétariat
Version 2	24 novembre	Corrections apportées par le SP	Membres du bureau
Version 3	26 novembre	Corrections apportées par JB	Membres du bureau et du Comité
Version 4			Services du MAAP, services du MEEDDM

## Présents

<i>Présidents</i>	<i>Comité</i>	<i>Invités</i>
Jean Bruneau – MEEDDM CGEDD	Michel Faure – MEEDDM DREAL PACA	Marc Léobet – MEEDDM CGDD/DRI/MIG
	Yves Geffroy – MAAP DRAAF Basse-Normandie - Directeur	
<i>Secrétariat</i>	Gilles Guillouet – MEEDDM / CETE Sud-Ouest/ DIM - CMSIG	
Jean-Loup Delaveau – MEEDDM CERTU	Patrice Marvillet – MAAP SG/SM/SDSI/BPSI – ICI	
Gilbert Nicolle – MEEDDM CERTU	Francis Merrien – MEEDDM CGDD/DRI/MIG	
Christian Rollet – MAAP SG/SM/SDSI/BPSI	Christophe Rousson – MAAP SG/SM/SDSI/CERI - DIG	
Fabrice Thiébaux – MEEDDM CERTU	François Salgé – MEEDDM DGALN	
Pierre Werny – MEEDDM CERTU	Claude Soussan – MEEDDM SG/SPSSI	

## Excusés

<i>Comité</i>	<i>Président</i>
Joël Tignon – CNIG/Conseil Régional Nord Pas de Calais	Dominique Defrance – MAAP CGAAER
Olivier Morzelle – MEEDDM DDEA Vaucluse - Directeur	
Véronique Mary – MAAP SG/SM/SDSI/BPSI	
Frédéric Lambert – MAAP DGPAAT/ SDG - Sous-directeur	

## Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions du 16 septembre 2009
2. Point de situation sur les demandes formulées depuis le 24 novembre 2008
3. Fiches méthodologiques et note technique
  - Présentation des principes de la méthode de standardisation COVADIS
  - Comment qualifier d'un point de vue juridique nos séries de données dans les métadonnées ?
  - Comment qualifier la précision et les notions d'échelles de nos séries de données dans les métadonnées ?
4. Standards de données soumis à validation
  - Zones de revitalisation rurale
  - Registre parcellaire graphique
5. Points divers

## Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne sur la rubrique Covadis du portail IG du MEEDDM [http://portail-ig.metier.i2/rubrique.php3?id\\_rubrique=421](http://portail-ig.metier.i2/rubrique.php3?id_rubrique=421). Ces contenus sont accessibles depuis le site intranet du CSI [http://csi.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=119](http://csi.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=119).

## Relevé de décisions

### 1. Validation du relevé de décisions de la session de septembre 2009

Le relevé de décisions de la session plénière du 16 septembre 2009 n'a pas fait l'objet d'observation. La version publiée sur les espaces intranet Covadis est validée en séance.

Les deux standards "PLU et cartes communales" et "Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale" ne seront finalisés qu'après prise en compte des avis du groupe de travail PLU du Conseil National de l'Information Géographique et du SG du Comité Interministériel des Villes.

### 2. Point de situation sur les demandes formulées depuis le 24 novembre 2008.

(cf diaporama présenté compris dans les documents associés)

Une présentation des demandes en cours est faite par Gilbert Nicolle. En préambule, sont rappelées les modalités de transmission des demandes telles que définies dans le règlement intérieur de la COVADIS :

- les demandes sont à adresser au secrétariat permanent de la COVADIS ;
- les demandes doivent justifier de la valeur d'usage des données à standardiser ;
- seront traitées prioritairement les demandes appuyées par un avis de la direction du service.

Ces modalités sont très rarement suivies (utilisation du seul GéoREPERTOIRE, oubli de la justification de la valeur d'usage, absence quasi systématique de l'avis de la direction du service) mais il est probable que leur respect sera plus assuré au fur et à mesure de la délivrance des formations "référents géomatiques des directions départementales".

Les 52 demandes déposées depuis le 24 novembre 2008 (date de la première COVADIS) sont prises en compte :

- 17 % d'entre elles ont fait l'objet d'un standard validé en 2009 (RPG2008, MAET, AAC, Territoire leader IV)
- 25 % sont en cours d'instruction (ZRR, RPG, PLU, Zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, risques naturels, risques technologiques).
- 58% sont à préinstruire (30 demandes). Le résultat de ces préinstructions pourrait être présenté à la prochaine plénière COVADIS.

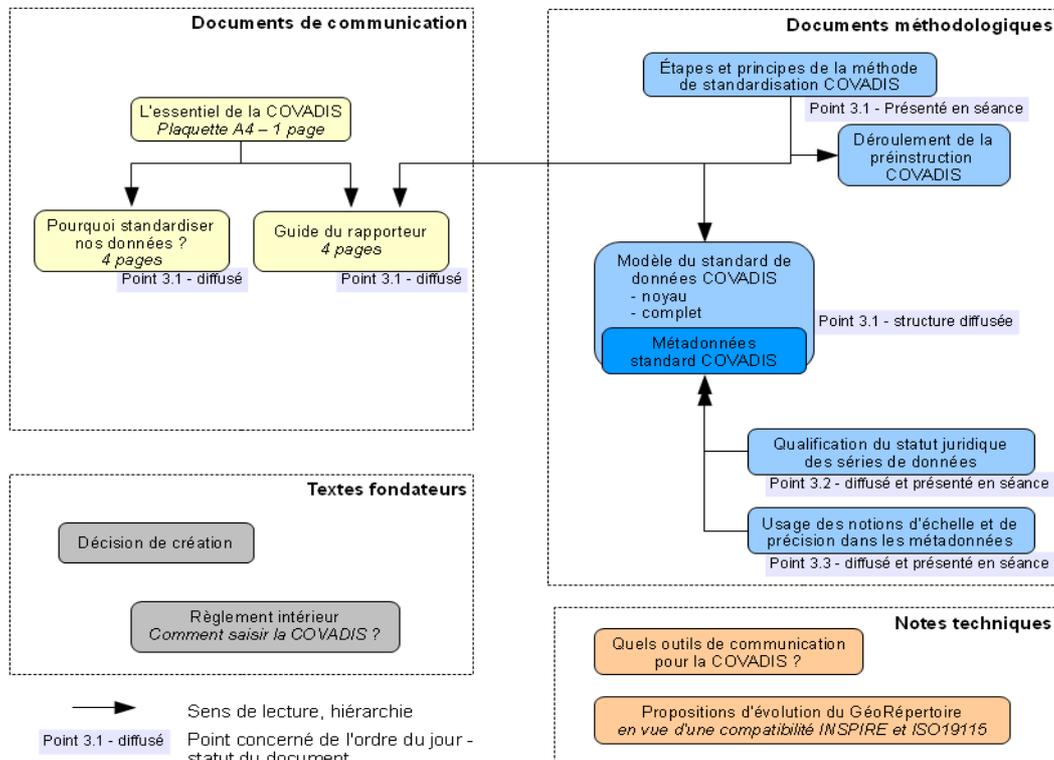
Il est fondamental lors de la préinstruction de pouvoir estimer la valeur d'usage des données. Pour ce faire, le secrétariat permanent de la COVADIS pourra solliciter la communauté des ADL en utilisant les vecteurs de communication existants à savoir le forum GéoBASE et le PIG (Portail de l'Information Géomatique)

Les tableaux des demandes en cours de préinstruction et en cours d'instruction seront publiés très prochainement sur le PIG.

### 3. Fiches méthodologiques et notes techniques

(voir diaporama présenté compris dans les documents associés)

Gilbert Nicolle présente l'ensemble des documents produits dans le cadre de la méthodologie définie par la COVADIS. Le schéma ci-dessous illustre l'articulation entre les différents documents.



#### • Principe de la méthode de standardisation COVADIS

Pierre Werny et Jean-Loup Delaveau présentent la méthode de standardisation unifiée qui sera désormais suivie par la COVADIS. Cette méthode sera communiquée aux rapporteurs grâce aux documents "Pourquoi standardiser nos données" et "Le guide du rapporteur".

- Le comité exprime son inquiétude par rapport aux délais que pourraient engendrer les tests d'implémentation mentionnés à l'étape 5. Francis Merrien indique que le terme « tests » est improprement utilisé. Le comité décide de retenir le terme « appels à commentaires » ; il précise que ceux-ci devront être organisés sur une période courte. Il est jugé préférable de publier rapidement le standard quitte à le réviser ultérieurement plutôt que de chercher d'emblée la perfection.

- Le guide du rapporteur doit rappeler en introduction le rôle du rapporteur en regard de celui de l'instructeur et ce que la COVADIS attend de lui (profil, qualités et compétences, connaissance du métier).

#### • Comment qualifier d'un point de vue juridique nos séries de données dans les métadonnées ?

Ce document élaboré et présenté par Fabrice Thiébaux traite des aspects juridiques liés aux données (obligation d'accès, obligation de diffusion, réutilisation des informations, restrictions possibles). Il est accompagné d'une grille d'analyse juridique des données ainsi que d'une proposition de métadonnées juridiques type pour le standard COVADIS.

- La fiche d'instruction juridique figurant en annexe du document viendra s'intégrer

renseignée dans les standards proposés. De plus, il est jugé utile que ce soit la COVADIS qui fournisse ses informations juridiques après les avoir fait valider par les directions générales compétentes.

- Sur la question posée de l'opportunité d'instruire des standards dont les données ne peuvent être diffusées, il est rappelé que le périmètre d'action de la COVADIS englobe les données échangeables entre services de l'État même si elles n'ont pas vocation à être diffusées au grand public.

- **Comment qualifier la précision et la notion d'échelles de nos séries de données dans les métadonnées ?**

Ce point n'a pas été examiné en séance.

#### 4. Standards de données soumis à validation

- **Zone de revitalisation rurale (Jean-Loup Delaveau)**

(voir diaporama présenté compris dans les documents associés)

##### **Décision n° COVADIS\_200911\_01**

Le comité valide le standard décrivant les zones de revitalisation rurale (ZRR). Il opte pour la traduction en une couche GéoBASE agrégeant les périmètres communaux en ensembles intercommunaux au niveau départemental.

Libellé	N° de la couche	Libellé de la fiche
Zone de revitalisation rurale	1111	N_RR_ZSUP_ddd

La couche correspondante à l'arrêté 2009 sera libellée N\_RR\_ZSUP\_ddd\_2009.

- **Registre parcellaire graphique (Christian Rollet)**

(voir diaporama préparé compris dans les documents associés)

Le RPG est produit chaque année sans modification des concepts et définitions sous-jacents. L'actuel règlement intérieur de la COVADIS prévoit une nouvelle instruction pour chaque année de production..

C'est pourquoi, il est proposé au comité de modifier comme suit le premier alinéa décrivant, au chapitre 8 du Règlement Intérieur, l'Étape 2 de la Procédure d'instruction et de validation par la COVADIS :

*« Si la pré-instruction est positive, les co-présidents de l'instance :*

*- lorsque la donnée n'a pas déjà fait l'objet d'une standardisation, désignent un rapporteur, et le mandatent pour éventuellement solliciter des experts ;*

*- lorsque la donnée a fait l'objet d'une standardisation dans une de ses versions annuelles antérieures et que sa définition n'a pas subi d'évolution substantielle autre que l'année de pertinence, statuent sur la validité de sa description après simple consultation du comité par voie électronique. »*

##### **Décision n° COVADIS\_200911\_02**

Le comité valide la proposition de modification du règlement intérieur concernant les standards de données "annualisés".

Concernant le standard RPG, François Salgé regrette que la nature de la culture n'ait pas été retenue parmi les attributs de l'îlot cultural. Le document présentant le standard devra être complété par la liste des acronymes utilisés. Par ailleurs, il conviendra de distinguer dans les métadonnées COVADIS la notion de Système de référence géodésique (ex RGF93) de celle de projection (ex Lambert 93).

**Décision n° COVADIS\_200911\_03**

Le comité valide le standard pluriannuel décrivant le registre parcellaire graphique et son implémentation en couches GéoBASE millésimées.

Libellé	N° de la couche	Libellé de la fiche
Îlots cultureux du registre parcellaire graphique non anonymisé AAAA	1133	N_RPG_S_ddd

La couche correspondante à l'année 2009 sera libellée N\_RPG\_S\_ddd\_2009.

**5. Points divers**

Les points divers prévus à l'ordre du jour seront abordés à la plénière COVADIS du 20 janvier 2010.

**Prochaine réunion plénière :**

**Le 20 janvier 2010 de 10h à 13h  
au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche  
78, rue de Varenne – Paris 7**